

ORDONNANCE COLLECTIVE

INITIER ET ADMINISTRER DE LA NITROGLYCÉRINE EN PULVÉRISATION SUBLINGUALE EN CAS D'ABSENCE MÉDICALE

OC-M-14

Date d'entrée en vigueur

17 mars 2015

Date de révision

Remplace l'ordonnance permanente : Numéro 3 : Lors d'absence de garde médicale au service de l'urgence et santé courante, Douleur rétrosternale (15 janvier 2004)

Professionnels habilités à exécuter l'ordonnance

Les infirmières et infirmiers habilités qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.

Secteurs d'activité visés

- Centre Comtois :
 - Programme SAPA : centre de jour
- Centre de services Avellin-Dalcourt :
 - Programme hébergement
 - Programme santé physique : service des urgences
 - Programme SAPA : unité de courte durée gériatrique (UCDG)
- Point de service Saint-Paulin : services de santé courants
- Point de service Saint-Alexis : services de santé courants

Personne, groupe de personnes ou situation clinique visés

L'ensemble de la clientèle adulte des secteurs visés.

Activités réservées de l'infirmière

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

Médecins répondants

- Médecin de garde du service des urgences et des points de service
- Médecin traitant de l'hébergement et de l'UCDG

Indications et conditions d'initiation

Usager présentant une douleur thoracique de type rétrosternale caractérisée par un serrement, irradiant ou non, qui suggère une insuffisance coronarienne.

- Peut être accompagnée de diaphorèse, nausée ou dyspnée.

Intention thérapeutique

Visé à soulager rapidement la douleur rétrosternale (effet antiangineux).

| | |
|-------------------------------------|--|
| Contre-indications | <ul style="list-style-type: none"> • Allergie à la nitroglycérine • Tension artérielle (TA) systolique inférieure à 100 mmHg • Prise de médication pour traiter la dysfonction érectile (risque d'hypotension importante) <ul style="list-style-type: none"> ➢ Dans les 24 dernières heures pour le : Viagra (Sildénafil) et le Lévitra (Vardenafil) ➢ Dans les 48 dernières heures pour le Cialis (Tadalafil) • Traumatisme crânien récent (2 derniers mois) diagnostiqué ou suspecté. <p>Note : Ne pas inclure dans cette ordonnance collective les usagers/résidents ayant déjà une prescription individuelle de nitroglycérine au dossier.</p> |
| Limites/Référence au médecin | <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une contre-indication • Pour le service des urgences <ul style="list-style-type: none"> ➢ Le médecin de l'urgence reste joignable par téléphone en absence médicale. L'initiation de cette ordonnance collective reste une mesure temporaire. Le médecin de garde doit être rejoint le plus tôt possible dès la mise en application de cette ordonnance collective, et ce, lorsque l'état de l'utilisateur le permet. • Pour l'hébergement et l'UCDG <ul style="list-style-type: none"> ➢ De jour et de soir (jusqu'à 21 h) : contacter le médecin traitant le plus tôt possible dès l'application de cette ordonnance collective. ➢ De soir (après 21 h) et de nuit : attendre au matin, si l'utilisateur a été soulagé, pour aviser le médecin traitant de l'application de cette ordonnance collective. ➢ Aviser en tout temps dans les situations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> – douleurs persistantes après l'administration de 3 pulvérisations de nitroglycérine; – détérioration des signes vitaux ou de l'état général; – TA systolique inférieure à 100 mmHg; – récurrence de douleur dans le dernier 8 heures suite à l'application de cette ordonnance collective; – changements suspects à l'ECG (modification du segment ST par rapport aux ECG antérieurs). • Pour les points de service et le centre de jour <ul style="list-style-type: none"> ➢ Référer l'utilisateur pour une consultation médicale (service des urgences de notre CSSS). |
| Directives | <ul style="list-style-type: none"> • Faire asseoir ou, si possible, coucher l'utilisateur/résident en surélevant la tête de lit à 30 degrés. • Évaluer brièvement l'historique de l'apparition de la douleur et les autres symptômes si présents. • Prendre les signes vitaux <ul style="list-style-type: none"> ➢ TA (systolique doit être supérieure à 100 mmHg), pouls, saturation |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Préparer le flacon de nitroglycérine <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ne pas agiter le flacon. ➤ Le tenir à la verticale. ➤ Bien amorcer le flacon avant son utilisation. Pour ce faire : <ul style="list-style-type: none"> – diriger le jet ailleurs que vers l'utilisateur/résident; – appuyer fermement sur l'appui-doigt avec l'index pour libérer une pulvérisation dans l'air. Répéter de façon à obtenir 3 pulvérisations réussies; – le flacon est maintenant prêt pour utilisation. • Administrer la nitroglycérine <ul style="list-style-type: none"> ➤ Donner une (1) vaporisation de nitroglycérine 0,4 mg sur ou sous la langue (ne pas inhaler). ➤ Aviser l'utilisateur/résident des effets secondaires possibles dus à la nitroglycérine, par exemple : céphalée, étourdissement, nausée. ➤ Si la douleur persiste, répéter une (1) vaporisation aux 5 minutes, jusqu'à un maximum total de 3 vaporisations en vérifiant, au préalable, si la TA systolique demeure supérieure à 100 mmHg. • Lorsque la nitroglycérine a été administrée <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les points de service et le centre de jour <ul style="list-style-type: none"> – L'infirmière doit faire un ECG si disponible, sans toutefois retarder un éventuel transfert ambulancier. – Elle doit référer l'utilisateur pour une consultation médicale (service des urgences de notre CSSS) en choisissant le type de transport approprié à la situation (véhicule personnel ou ambulance). ➤ Pour le service des urgences <ul style="list-style-type: none"> – L'infirmière doit faire un ECG et joindre le médecin de garde afin de suivre ses directives. ➤ Pour l'hébergement et l'UCDG <ul style="list-style-type: none"> – Si la douleur persiste suite à l'administration de 3 vaporisations de nitroglycérine, le médecin traitant ou le médecin de garde doit être rejoint afin d'avoir ses directives. Durant l'attente du retour d'appel, l'infirmière peut faire un ECG en se procurant l'appareil au service des urgences. Par contre, si aucun retour d'appel n'est obtenu, l'infirmière, selon son évaluation, peut décider de transférer l'utilisateur/résident au service des urgences pour une évaluation médicale. |
| Références aux méthodes de soins de l'AQESSS | <ul style="list-style-type: none"> • Administration de nitroglycérine par pompe • Électrocardiogramme au repos • Évaluation de la pression artérielle |
| Sources | <p>CSSS DE BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA. <i>Ordonnance collective OC-DSI-2012-25 « Administrer nitroglycérine (nitrolingual, rho-nitro) par pulvérisation sublinguale »</i>, octobre 2012.</p> <p>CSSS DE LA VALLÉE-DE-LA-BATISCAN. <i>Ordonnance collective OC-M-B1 « Douleur rétrosternale serrative (DRS) – nitroglycérine S/L »</i>, janvier 2011.</p> <p>AQESSS. <i>Méthodes de soins informatisées</i> [en ligne].</p> |

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigée par :

Karine Bertrand, conseillère en soins infirmiers

Date : 2015-02-20

Personnes consultées :

Annie Dubé, conseillère cadre intérimaire en soins infirmiers

Date : 2015-02-23

Catherine Laurence, infirmière clinicienne à l'hébergement

Date : 2015-02-23

Dre Rosalie Bilodeau, urgentologue et chef du service des urgences

Date : 2015-02-25

Valérie Béland, pharmacienne au département de pharmacie

Date : 2015-03-03

Dr Thierry Dambry, directeur des services professionnels intérimaire

Date : 2015-03-05

Validée par :

Original signé

Jocelyn Milot, inf., M. Sc.
Directeur des soins infirmiers
et des programmes services

Date : 2015-03-12

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvée par :

Original signé

Dr Martin Lamy
Président du CMDP

Date : 2015-03-17